

Professeur François Naville (1883 – 1968)

LAUDATIO

Très honorés membres de la famille du feu Professeur François Naville,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi en même temps un grand plaisir et un grand l'honneur d'être aujourd'hui laudateur du Professeur Naville, à l'occasion de sa distinction posthume par le Président de la République de Pologne. Aujourd'hui matin, j'ai parlé déjà plus précisément de son rôle dans l'enquête sur le massacre de Katyn.

Je me permettrai maintenant de tracer brièvement ses mérites à ce sujet.

Quand les Allemands ont découvert en avril 1943 dans le forêt de Katyn, près de Smolensk, plusieurs fosses communes, contenant des milliers de cadavres d'officiers polonais, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a refusé de s'occuper de cette affaire, sans accord préalable d'Union Soviétique.

Suite à ce refus les Allemands réunissent une commission d'experts internationale et charge celle-ci d'examiner les fosses communes à Katyn.

Ayant reçu une demande de participation dans cette commission le Professeur Naville, alors Directeur de l'Institut de Médecine Légale de l'Université de Genève, consulte le CICR et le Département politique fédéral.

Le CICR lui était « très reconnaissant d'avoir pris contact avec lui » sans émettre cependant d'opinion quant à son acceptation de l'invitation allemande, ni dans un sens, ni dans l'autre.

Le Département politique fédéral ne s'oppose pas à ce que le Professeur Naville aille à Katyn « à titre privé et sous sa seule responsabilité. »

Le professeur Naville était alors certainement conscient du fait que sa participation à cette l'enquête était agréable aux Allemands et désagréable aux Soviétiques.

Trois ans plus tard, il a précisé pourquoi il s'est décidé néanmoins à participer à la commission d'enquête sur ce massacre.

Je cite ses mots : "Il m'a paru, que c'eût été une **lâcheté** de refuser de collaborer à rechercher la vérité sous prétexte, que je devrais mécontenter l'un ou l'autre des belligérants accusé d'un acte particulièrement odieux et contraire aux usages modernes de guerre."

Je n'ai nullement cherché à rendre service aux Allemands, mais exclusivement aux Polonais et à la Vérité.

La commission d'experts après avoir visité du 28 au 30 avril 1943 les fosses communes à Katyn constate :

Que « la cause de la mort de tous les cadavres sont des tirs dans la nuque » et que « les exécutions ont eu lieu au cours des mois de mars et avril 1940 »

Vu que le territoire de Katyn se trouvait au printemps 1940 sous contrôle soviétique, la mention de cette période de décès équivaut à **l'attribution aux Soviétiques de la responsabilité de ces meurtres.**

On doit mentionner que dans la commission d'experts **le professeur Naville était le seul ressortissant d'un pas vraiment neutre** ; tous les autres médecins venaient de pays alliés de l'Allemagne, occupés ou contrôlés par elle. Plus tard, les historiennes qui s'occupaient de cette affaire ont souligné, que la commission était digne de fois surtout grâce à sa participation.

Après la fin de la guerre, en 1946, Monsieur Jean Vincent député du parti de Travail accusait violemment le professeur Naville dans le Grand conseil de Genève d'une collaboration avec les Allemands et de profits matérielles, et a demandé sa relégation de l'Université.

En réponse à ces accusations le professeur Naville déclare :

"Je n'ai demandé ni reçu de quiconque, ni or, ni argent, ni dons, ni avantages. Lorsqu'un pays est dépecé presque simultanément par les armées de deux puissants voisins, Qu'il apprend qu'on a assassiné des milliers de ses officiers prisonniers, Qu'on cherche à savoir dans quelles conditions cela a pu se produire, on ne peut

décemment pas demander d'honoraires pour se rendre sur le lieu et chercher à lever un coin du voile qui entoure du reste du monde les circonstances d'un acte d'une si odieuse lâcheté et si contraire aux usages de la guerre."

Dans cette affaire le Professeur Naville n'a trouvé ni compréhension, ni soutien de la part du CICR et du Département politique fédéral. Edouard de Haller, l'homme de liaison du Département politique fédéral au CICR ainsi que le Conseiller fédéral Max Petitpierre ont, eux aussi, critiqué, en 1947, sa décision de prendre part en 1943 à la commission d'enquête sur le massacre de Katyn.

Dans cette période le professeur Naville a beaucoup souffert de l'incompréhension des milieux officiels envers lui.

L'affaire rebondit encore en 1952 quand un Comité du Congrès américain, enquêtant sur le massacre de Katyn a voulu interroger le Professeur Naville, le Département politiques fédéral lui fit savoir, que « votre participation à la nouvelle enquête nous paraît peu désirable. » Malgré cette recommandation, le professeur Naville se décide à aller témoigner. Le 26 avril 1952 il fait une déposition détaillée, confirmant toutes ses constatations de l'année 1943.

Par la suite, même après sa retraite, le professeur Naville continue à s'intéresser vivement à « l'affaire de Katyn ». Il réunit des livres, des brochures et des articles de presse, ainsi que le matériel iconographique sur ce massacre, et échange des lettres avec les personnalités polonaises et étrangères. Après sa mort en 1968, sa fille aînée, Valentine Aubert, ainsi que son petit fils le professeur Gabriel Aubert, continuent à compléter ce volumineux dossier, pour le remettre finalement au Archives de CICR, où il se trouve toujours.

En résumé :

Le professeur François Naville a contribué de façon considérable, en sa qualité de spécialiste reconnu en médecine légale et de seul d'expert d'un pays neutre, à l'éclaircissement en 1943 des circonstances du massacre des officiers polonais à Katyn.

Il a eu le courage de défendre, en 1946 son point de vue devant un très agressif député communiste, et cela sans soutien du CICR et du Département politique fédéral.

Finalement, en 1952, il a témoigné, contre avis de ce Département, devant un Comité du Congrès Américain, confirmant toutes ses constatations sur Katyn de l'année 1943.

Par tout cela, il a rendu un immense service au peuple polonais, et tout particulièrement à la mémoire de plusieurs milliers de militaires polonais cruellement assassinés.

Je suis autorisé par le président de la Fédération des Associations de familles de ces victimes, Monsieur Andrzej Skapski, de Cracovie, d'exprimer une extrême reconnaissance au feu Professeur François Naville.

Les familles de victimes remercient aussi l'Ambassadeur de Pologne en Suisse, son Excellence Monsieur Janusz Niesyto, ici présent, de son support des démarches concernant la distinction du professeur Naville, ainsi que son Excellence le Président de la République de Pologne Monsieur Lech Kaczynski pour l'attribution de cette distinction.

Personnellement je suis redevable à Madame la Docteur Ewa Gruner-Zarnoch, de Stettin en Pologne, de m'encourager, il y a quelques années, de m'intéresser à la personne du Professeur Naville et à ses mérites.

Kazimierz Jan Karbowski, fils du Docteur Bronislaw Karbowski, major de réserve de l'armée polonaise, prisonnier du camp de Starobielsk, assassiné au printemps 1940 à Kharkov en Ukraine, par la police politique, le NKVD, soviétique dans le cadre de « l'Affaire de Katyn ».